

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-43(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 6 octobre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 23 septembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président.

Était excusée : Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Objet : Ajustement de l'organigramme et création d'un poste relevant du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels

Le Président expose :

Le nouvel organigramme fonctionnel de l'établissement a été adopté le 31 mars 2022.

L'analyse réalisée dans le cadre de l'actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) démontre la nécessité de recruter un nouveau sapeur-pompier professionnel de catégorie C.

Il est vous est donc proposé :

- De modifier l'organigramme avec la création d'un poste d'équipier à chef d'agrès une équipe qui sera affecté au CIS de Forcalquier, en renfort des sous-officiers sapeurs-pompiers professionnels existants ;
- De créer un poste de sapeur-pompier professionnel relevant du cadre d'emploi des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1^{er} novembre 2022.

L'incidence financière de cette création de poste pour l'exercice 2022 est de 7 000 €.

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité le 15 septembre 2022.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer.

CIS FORCALQUIER

Chef de la compagnie, chef du CIS Forcalquier *
Chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde (3)
Chef d'agrès une équipe, chef d'équipe, équipier (1)

Capitaine
Adjudant
Sapeur à sergent

Assistant(e) (0,5)

Adjoint administratif principal 1cl

SYNTHESE :

Filière sapeurs-pompiers professionnels (76) :

Grade	Nombre	Délibération du 31-03-2022
Colonel hors classe	1	1
Colonel	1	1
Lieutenant-colonel	1	1
Commandant	5	5
Capitaine	7	7
Lieutenant hors classe	5	5
Lieutenant première classe	5	5
Lieutenant deuxième classe	5	5
Adjudant	16	16
Sergent	26	25
Caporal à sapeur		
SOUS TOTAL 1	72	71

Grade	Nombre	Délibération du 31-03-2022
Médecin classe exceptionnelle	1	1
Médecin hors classe	1	1
Pharmacien classe normale	1	1
Cadre de santé	1	1
SOUS TOTAL 2	4	4

Filière administrative (26) :

Grade	Nombre	Délibération du 31-03-2022
Attaché principal	1	1
Attaché	4	4
Rédacteur principal première classe	4	4
Rédacteur	5	5
Adjoint administratif principal première classe à adjoint administratif	12	12
SOUS TOTAL 3	26	26

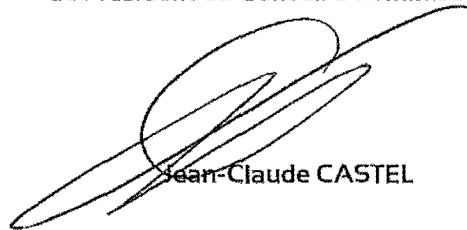
Filière technique (16) :

Grade	Nombre	Délibération du 31-03-2022
Ingénieur	2	2
Technicien principal première classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal à agent de maîtrise	6	6
Adjoint technique principal première classe à adjoint technique	4	4
SOUS TOTAL 4	16	16

TOTAL : 118 emplois permanents

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL